



**DELIB 37-2025**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES  
Séance du 24 septembre 2025 à 19h00**

*Nombre de membres*

Afférents au Conseil : 11

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 16

Date de la convocation : 19/09/2025

Date d'affichage : 19/09/2025

L'an deux mille vingt et cinq et les vingt-quatre septembres à 19h03, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES et Marie-France ALRIC  
Et Messieurs Alain VEUILLET, Rodolphe DUCAMP, Daniel MONTAGNE, Frédéric MAIXANDEAU, Jean-Michel MAUREL, Claudian BRUN, Joseph BRAMARDI et François MONTAGNE

Excusés : Mme Marie-Rose LADOWICHT pouvoir à M. Alain VEUILLET, Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Joseph BRAMARDI, Mme Françoise BARBERI pouvoir à M. Rodolphe DUCAMP, M. Paul SALVAN pouvoir à Mme Arlette GLORIA, Mme Blandine TESTE pouvoir à M. Claudian BRUN

Absents : Mme Marie-Pascale PRADES, Mme Sylvie CALAS, Mme Maud FLAMANT

Secrétaire de séance : M. François MONTAGNE

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal. Il rappelle qu'il convient de mettre sur le mode silencieux les téléphones portables afin que la séance ne soit pas perturbée par des sonneries.

Conformément à l'article [L 2121-21](#) du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Je rappelle que l'ensemble des sujets traités et des décisions du maire sont préparées lors des réunions hebdomadaires avec les personnes présentes qui ont déclarés vouloir participer à la vie communale en juillet 2020.

Objet de la délibération : **DELIBERATION PLAN DE FINANCEMENT DE L'AMENAGEMENT DU PARC DU CHATEAU**

M. le Maire rappelle qu'avec les convocations a été transmis la décision du Maire du nouveau plan de financement de l'aménagement du parc du château.

Il annonce que ce nouveau plan de financement fait suite à la venue de M. FREYTET paysager conseil de la DDT et de M. RIVIERE de la DDT. Suite à cette rencontre, ils nous ont conseillé de revoir le projet initialement prévu en blocs bétons et parement pierre vers de la réhabilitation en pierre sèche : plus durable et plus écologique. A partir de là nous avons pris contact avec des bâtisseurs pierre sèche afin qu'ils établissent un diagnostic, l'ensemble des documents ont été transmis aux différents partenaires financiers, qui nous ont demandé de refaire le plan de financement en fonction des nouveaux coûts.

Il est important de noter que si nous obtenons l'ensemble des subventions demandées la commune deviendra la vitrine de ce type de restauration pratiqué par nos anciens.

Il rappelle que les travaux envisager concerne la réfection du mur de soutènement en pierre sèche (chemin du Cruzel) avec des aménagements en pierres sèches au sein du parc, les travaux d'élagage et de remise en sécurité du parc, de la mise en place d'un éco-pâturage, la mise en place de clôture pour limiter la propriété, la création d'escalier en pierre pour accéder au parc du chemin du Cruzel et des Allées du château.

Il annonce au conseil que ces travaux se dérouleront sur la période 2025-2028.

Il rappelle au conseil que si les financements demandés ne sont pas obtenus le projet sera réalisé comme initialement prévu en blocs bétons parement pierre.



A la demande de la Préfecture, il demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à

- solliciter auprès de l'Etat au titre de la DETR une subvention de 40% du coût total estimé des travaux se montant à **890 835 € HT**,
- solliciter auprès du département une subvention de 35 %
- solliciter auprès de la région une subvention de 2%
- solliciter auprès de la communauté de communes Sor et Agout une subvention de 1,80 %

suivant le plan de financement prévisionnel arrêté ci-dessous :

Financier	Montant HT-	Taux
DETR/DSIL 2025	356 334,00€	40.00%
Conseil Départemental du Tarn	311 792,25€	35.00%
Région	21 000,00€	2.00%
CCSA	15 977,87	1.80 %
Autofinancement (Commune)	185 730,88€	21,20%
<b>TOTAL</b>	<b>890 835.00 €</b>	<b>100%</b>

Pour : 16

Contre :

0

Abstention : 0

Le secrétaire de séance  
François MONTAGNE

Fait en séance les jour, mois et an susdits.  
Le Maire, Alain VEUILLET

